

Appel décisif pour : « Me voici ! »

Ce dimanche 18 février, à 10h30, a lieu, à la cathédrale de NÎMES, l'appel décisif des catéchumènes qui recevront le baptême à Pâques, parmi lesquels Mathilde BRINGUIER et Éthan GIROUD.

Cette célébration, toujours célébrée le 1er dimanche de Carême par l'évêque, marque une étape de plus du chemin catéchuménal de ces futurs chrétiens : ils sont désormais admis à recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne : le baptême, l'Eucharistie et la Confirmation.

L'évêque y entend le témoignage des accompagnateurs et l'affirmation par les catéchumènes de leur volonté de recevoir les sacrements. Ce rite porte le nom d'appel décisif parce que cette mission accomplie par l'Eglise se fonde sur une élection ou un choix opérés par Dieu au nom duquel agit l'Eglise. On le dénomme aussi "inscription des noms" parce que les candidats en signe de fidélité à l'appel inscrivent leur nom au registre des futurs baptisés. Après l'appel nominal, l'évêque interroge directement les candidats leur demandant s'ils désirent être initiés par les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'Eucharistie. Puis il les invite à inscrire leur nom sur le registre diocésain prévu à cet effet. Après l'inscription des noms, l'évêque prononce l'admission des candidats et remet ensuite à chaque catéchumène une écharpe violette que celui-ci est invité à revêtir au cours des célébrations pendant toute la durée du carême.

Les autres étapes avant le baptême s'appellent : les scrutins. Elles se vivent dans les communautés des catéchumènes, lors des messes du 3ème, 4ème et 5ème dimanche de Carême

Propositions pour vivre le carême dans l'Ensemble paroissial

➤ Adoration silencieuse du St Sacrement et confessions

Tous les mercredis de Carême de 16h à 17h à la cathédrale d'UZÈS

➤ Chemin de Croix médité

Tous les vendredis de Carême à 15h à l'église Saint Etienne à UZÈS

*Il est toujours possible de se confesser, avant chaque Messe, (sauf le dimanche matin)
à condition d'arriver suffisamment tôt !*

L'Hospitalité Saint-Jean-Paul II vous remercie

Les quêtes du samedi 10 et dimanche 11 février, à l'occasion de la Journée Mondiale des Malades et au profit de l'Hospitalité Saint-Jean-Paul II, ont rapporté : **720 euros**.

➤ Merci à tous pour votre générosité !

La chorale prépare la Semaine Sainte et Pâques

Depuis plusieurs semaines nous bénéficions du travail du « petit chœur » de chants qui embellit nos célébrations dominicales à la cathédrale. Un grand merci à toutes celles et ceux qui, chaque semaine, prennent du temps pour répéter et nous permettent, avec leur soutien, d'introduire, peu à peu, un nouveau répertoire liturgique.

La Semaine sainte, puis Pâques, sommet de notre année, sont au programme des répétitions à venir : pourquoi ne pas franchir le pas pour rejoindre le chœur de chant ?

Les répétitions chaque jeudi, à la Maison paroissiale, 12 bis rue Bourançon, de 19h à 20h30.

Obsèques

Liliane BERNAZZI, née PELLÉ (89 ans), lundi 12 février à UZÈS

Bernadette DIGON, née CANITROT (87 ans), mercredi 14 février à BLAUZAC

Philippe BOUZIGUE (72 ans), jeudi 15 février à ST QUENTIN la P.

Alicja STNKOWSKI, née HYRA (69 ans), vendredi 16 février à UZÈS

France CATHEBRAS, née FARAUT (84 ans), vendredi 16 février à UZÈS

Samedi 24 février : 17h30 – Messe d'au-revoir au Père MICHEL, à l'église de BLAUZAC

Pas de Messe à l'église ST QUENTIN la POTERIE

Dimanche 25 février : 9h – Messe à l'église St Étienne à UZÈS

10h30 – Messe à la cathédrale St Théodorit à UZÈS



Feuille Paroissiale n°25

1^{er} dimanche de Carême B
18 février 2024



MARC 1, 14-20

Secrétariat des paroisses de l'Uzège

Sacristie de la cathédrale d'Uzès

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26

www.cathedrale-uzes.fr

Publication des comptes 2023

Conformément au Canon 1287 § 2, voici la présentation des comptes des paroisses et l'Ensemble paroissial de l'UZEGE pour l'année 2023.

Tous ces chiffres ne disent pas l'essentiel, pourtant derrière eux s'exprime votre générosité qui donne les moyens concrets d'annoncer l'Evangile et de faire vivre nos districts et les paroisses qui les composent. Ils sont donc, d'abord et avant tout, un témoignage de foi et d'attachement à notre Eglise. Un grand merci aussi aux trésoriers des paroisses, à l'équipe des « compteurs » des quêtes et de l'Ensemble Paroissial, ainsi qu'au secrétariat comptable en lien étroit avec l'Econamat diocésain.

A/ Les dépenses : Elles sont de 4 ordres :

- Les dépenses « de solidarité »** : contribution à la vie du diocèse, calculée sur les « recettes » de l'année précédente, et quêtes impérées pour des causes ciblées (catéchèse, C.C.F.D ...)
- Les dépenses courantes**, liées à l'entretien de nos églises (fluides – eau-gaz-électricité, réparation, contrats d'entretien, assurances... et impôts fonciers pour les bâtiments dont nous sommes propriétaire. Ces dépenses sont en général assez prévisibles, bien qu'elles puissent varier, en raison de l'augmentation de l'énergie
- Les dépenses liées au culte** peuvent être plus disparates : outre les hosties, cierges, sont aussi pris en compte des travaux ou achats exceptionnels (sonorisation...)
- La contribution à l'Ensemble paroissial** permet d'alimenter le compte qui prend en charge à la fois la pastorale (KT, formation, abonnements, pèlerinage, repas, convivialité...), et les dépenses des presbytères (cathédrale + rue Bourançon) – structures communes (administration, secrétariat, accueil, salles de réunion...). Chaque paroisse verse une participation mensuelle.

B/ Les « recettes » : Elles sont de 2 ordres :

- Dons et tronc** (cierges des églises essentiellement), **quêtes** (messes dominicales, baptêmes, mariages, obsèques) : **toutes ces sommes récoltées vont entièrement à la paroisse.**
- Casuel** : c'est la somme versée par les familles à l'occasion d'obsèques (offrande), il est inclus une offrande de messe (18€) qui est reversée au célébrant, le reste **revient à la paroisse**. Le casuel des mariages et baptêmes revient **entièrement à la paroisse** lorsqu'il n'y a pas de messe.

Les recettes liées à « pastorale » sont essentiellement des remboursements, comme pour les inscriptions KT : elles ne génèrent pas réellement de bénéfices.

Jean MARGUIER, trésorier de l'Ensemble paroissial, donne quelques repères, pour l'exercice de l'année 2023

- La situation financière de l'ensemble paroissial est saine : **l'exercice 2023 est bénéficiaire**. Ce résultat excédentaire doit permettre de couvrir les investissements et les réparations nécessaires à l'entretien des bâtiments de la paroisse dans les années à venir.
- Les recettes ont progressé de **+12 %**, alors que les dépenses ont été contenues : - **9 %** malgré l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.
- Principaux postes des recettes : quêtes : **+ 15 %**, - tronc : **+ 15 %**
- Principaux postes des dépenses : Fluide (eau, gaz, électricité) : **- 15 %**.

Recettes cumulées : 160 228 €

Dépenses cumulées : 121 421 €

	Fluides	Matériau	Culte	Réparation Immeuble	Contribution Diocésaine	Don, Tronc	Quêtes	Casuel
AIGALIERS	151				73		354	582
ARPAILLARGUES	242				229	68	731	494
BELVEZET					109		510	324
BLAUZAC					1 564	165	4 404	1 686
FLAUX					32		144	464
FONTARECHES					94		158	182
LA BASTIDE D'ENGAS					112		490	364
LA BRUGUIERE	131				53		642	464
CAPELLE/MASMOLENE					314		176	344
MONTAREN	570				719		2 289	2 028
SAGRIES / SANILHAC	239				28		524	544
SERVIER / LABAUME					61		401	314
ST HIPPOLYTE DE M					238		191	344
ST LAURENT VERNEDÉ					120		399	626
ST MAXIMIN	299				162		910	1 130
ST QUENTIN POTERIE	544				2 759	561	5 503	4 252
ST SEFFRET					537		606	464
ST VICTOR DES OULES					111		217	0
UZES	3 317	3 853	19 429	14 202	22 008	Tronc : 43 764 MAD : 15 600	48 981	16 790
VALLABRIX	160				29		580	464
TOTAL	5 653	3 853	19 429	14 202	29 352	60 158	68 210	31 860

1 Contribution diocésaine :
contribution à la vie du diocèse, calculée sur les « recettes » de l'année précédente

2 MAD :
mise à disposition

Casuel : c'est la somme versée par les familles à l'occasion d'obsèques (offrande), il est inclus une offrande de messe (18€) qui est reversée au célébrant, le reste revient à la paroisse. Le casuel des mariages et baptêmes revient **entièrement à la paroisse** lorsqu'il n'y a pas de messe.

Fluides : eau, gaz et électricité.

Comptabilité de l'Ensemble Paroissial

DEPENSES : 47 268 €				
Electricité, gaz	2 589	Franchissements	424	Frais déplacement
Entretien, petit matériel	2 067	Téléphone, Internet	3 453	Salaires, Cotisations
Contrat Entretien maintenance	6 294	Fournitures Bureau	874	Services extérieurs
Gros matériel	5 219	Abonnements	558	Impôts + loyers P. TINGUERI
		Pastorale	4 098	